

## Auxiliaire de puériculture

<b>N° de Poste/Pôle /Direction/Service</b>	Pôle solidarité – Direction de l'Enfance et de la Famille – Service des crèches
<b>Classification</b>	<p>Métier de rattachement : sans objet pour le moment          Poste de rattachement : sans objet pour le moment          Filière : médico-sociale          Catégorie et cadre d'emplois : B – Auxiliaire de puériculture - ou C - Adjoint d'animation          B1-1 ou C2-1          Lieu d'affectation : crèches départementales</p> <p>Fonction d'encadrement : Non          Prime + NBI : ZUS (en fonction du lieu d'affectation)          Quotité de travail : 100%</p> <p>Tous nos postes sont handi-accessibles</p>
<b>Environnement du poste de travail</b>	<p>Direction : Direction de l'Enfance et de la Famille          Service : Service des crèches          Bureau :          Cellule/Pôle/Secteur :          Composition de l'équipe :</p>
<b>Position du poste dans l'organisation</b>	Supérieur hiérarchique direct : Responsable d'établissement ou son adjoint
<b>Moyens mis à disposition</b>	
<b>Raison d'être</b>	L'auxiliaire de puériculture assure l'accueil et la prise en charge des enfants accueillis en crèche dans le cadre d'un travail d'équipe selon les orientations du Projet Educatif des Crèches Départementales (PECD). Il-Elle a la responsabilité d'un groupe d'enfants (entre 5 et 8 en fonction de l'âge) en référence ou en relais.
<b>Missions</b>	<p>Accueillir l'enfant et sa famille. Impulser et entretenir une relation de confiance avec la famille, échanger, rassurer et procéder aux transmissions écrites et orales.</p> <p>Respecter l'enfant et répondre à ses besoins fondamentaux. Garantir sa sécurité physique et affective. Assurer les soins, les repas et les activités quotidiennes. Aider à la prise des médicaments dans le cadre du protocole établi. Favoriser l'autonomie et l'éveil culturel.</p> <p>Observer l'enfant individuellement et en groupe dans le but d'adapter et de personnaliser sa prise en charge au sein de la crèche.</p> <p>Participer à la dynamique d'équipe de la crèche notamment au travers de la participation à l'organisation du travail quotidien, à des réunions, à des projets et à des temps d'échange autour des enfants.</p> <p>Contribuer de manière active à l'élaboration (ou au réajustement) du projet d'établissement ainsi qu'à sa mise en œuvre dans la crèche, notamment en lien avec l'Educateur-trice de Jeunes Enfants.</p> <p>Contribuer à la continuité de l'accueil des enfants.</p>

## Compétences

- **Relationnelles**

- Savoir respecter les obligations de discrétion et de confidentialité
- Savoir assurer un accueil courtois et faire preuve de qualité dans l'écoute
- Savoir travailler en équipe et en pluridisciplinarité

- **Organisationnelles**

- Savoir effectuer son travail en fonction des directives et procédures
- Savoir être force de proposition pour l'amélioration du service rendu
- Savoir travailler en équipe dans le respect des compétences mutuelles (à créer)

- **Techniques**

- Savoir prendre en charge l'enfant, individuellement et en groupe
- Savoir assurer sa sécurité physique et affective à chaque moment de la journée
- Savoir développer et promouvoir des activités d'éveil
- Savoir réaliser les soins courants
- Savoir créer et instaurer les conditions du bien-être individuel et collectif de l'enfant

**Niveau d'études :** domaine de la petite enfance

**Diplômes requis :** CAP petite enfance (avec expérience souhaitée) ou DE auxiliaire de puériculture

**Expérience(s) professionnelle(s) sur un poste similaire**

Souhaitée(s)     Requise(s)

## Caractéristiques principales liées au poste

Horaires spécifiques : par roulement sur l'amplitude horaire de la crèche 7h-18h45

Permis de conduire obligatoire

Déplacements province et étranger

Astreintes

Logement de fonction

Vaccins recommandés et obligatoires

Port d'une tenue de travail obligatoire

Le Département, Collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent-e-s sur toutes missions relevant de son cadre d'emplois au-delà de la présente fiche de poste.